BANQUE ALTERNATIVE SUISSE

Réellement différente.

ABS LIVING VALUES - BALANCED FUND

RAPPORT DE DURABILITÉ 2025

Table des matières

1. Généralités 3

Description du fonds 3
Données du fonds 3
Composition 3
Principales positions en actions 4
Principales positions en obligations 4
Répartition géographique 4
Secteurs d'investissement 4

2. Aperçu de la durabilité 5

Coups de projecteur sur la durabilité 5
Rating BAS et suivi 5
Les top 5 : Rating BAS 6
Les 5 derniers: Rating BAS 6

3. Analyse du risque climatique 7

Les top 5: le plus faible risque climatique 7
Les 5 derniers: le plus grand risque climatique 7

4. Swiss Climate Scores 8

Généralités 8
Situation actuelle 9
Transition vers le zéro émission nette 10

5. Informations complémentaires sur les Swiss Climate Scores 12

Généralités 12
Situation actuelle 12
Transition vers le zéro émission nette 13

6. Biodiversité 15

Impact sur la biodiversité 15

7. Investir de manière responsable 16

Engagement 16
Exercice des droits de vote 16
Controverses 17
Exclusions et gel des achats 18
Les secteurs d'encouragement de la BAS 18
Objectifs de développement durable 18
Contribution du fonds à l'économie réelle 19
Aperçu d'une entreprise du portefeuille: Georg Fischer SA 19

8. Divers 20

Informations 20
Abréviations 20

1. GÉNÉRALITÉS

Description du fonds

Le fonds de placement ABS Living Values – Balanced Fund (ABSLVBF) suit la politique de placement et de crédit de la Banque Alternative Suisse SA (BAS). L'approche du fonds en matière de durabilité repose sur une stratégie de placement axée sur les valeurs, qui vise à atteindre un équilibre entre rendement, durabilité et risque.

Le fonds investit dans des titres issus de l'univers de placement de la BAS. Les exceptions concernent des exclusions a posteriori ou des suspensions d'achat. La sélection de titres pour l'univers de placement BAS repose sur une analyse de durabilité propre à la BAS.

Cette sélection s'effectue sur la base de critères d'exclusion ainsi que de critères d'évaluation positifs et négatifs dans les domaines Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise. L'investissement axé sur les valeurs est donc au cœur de la conception de la durabilité de la BAS, fondée sur des critères d'exclusion et un filtrage positif.

De plus, le fonds de placement suit une stratégie de placement à long terme sans chercher à maximiser ses profits à court terme. Son impact climatique est évalué chaque année à l'aide d'indicateurs appropriés et publié dans le rapport de durabilité de la BAS ainsi que dans le présent rapport.

Données du fonds

Le présent rapport a été publié le 03.09.26 et porte sur la durabilité du fonds ABSLVBF. Les informations relatives à l'évolution économique sont présentées dans le rapport annuel et dans le rapport semestriel du fonds. Ces documents sont établis par la direction du fonds (PMG Investment Solutions SA) et publiés sur le site Internet de la BAS sur *bas.ch/fonds-de-placement-documents*. Le rapport mensuel contient également des informations sur les performances économiques actuelles et est disponible sur *bas.ch/fonds-de-placement*.
La date de référence pour tous les indicateurs figurant dans le présent rapport est le 31.12.25, à l'exception des indicateurs relatifs au rating BAS. Pour ces cas, les dates de référence varient en fonction de la date de la première analyse ou de la révision. Les sources des données sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant les graphiques ou les tableaux.

Cercle d'investisseurs	Privés	Professionnels / qualifiés
Devise de référence	CHF	CHF
Affectation du résultat	distribution	distribution
Licence de distribution	Suisse	Suisse
Domicile	Suisse	Suisse
Numéro de valeur	46004505	46004506
ISIN	CH0460045054	CH0460045062
Bloomberg	ABSLVBR SW	ABSLVBI SW
Souscription initiale minimale	aucune	250000 CHF
Liquidité (souscr./rachats)	chaque jour, 12h00	chaque jour, 12h00
Lancement	29.03.2019	29.03.2019

Composition

Le fonds ABSLVBF investit dans des titres ayant obtenu au moins un oiseau selon le rating BAS. Le fonds se compose d'actions, d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de Green Bonds et de liquidités. Au 31.12.25, le portefeuille se composait comme suit (chiffres arrondis) :

- Obligations d'entreprises : 39,5 %
- Actions : 41,5 %
- Liquidités : 8,1 %
- Green Bonds : 7,5 %
- Obligations d'État : 3,4 %

En 2025, le fonds comprenait un nombre restreint de titres exclus (voir graphique 2, p. 6). Les raisons de ce choix sont expliquées dans la section « Rating BAS et suivi » (p. 6).

Source des données concernant la composition :
BAS (classes d'actifs), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Rapport mensuel de décembre 2025 : contrairement au présent rapport, le rapport mensuel repose sur les données boursières quotidiennes fournies par Opus. Il peut donc y avoir de légères variations d'un rapport à l'autre.

Principales positions en actions

Position	Rating BAS	Part
Capgemini	(3)	3,43 %
Accenture	(2)	3,32 %
Microsoft	(1)	2,99 %
Applied Materials	(3)	2,98 %
Edwards Lifesciences	(4)	2,67 %

Source des données :
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions d'un même émetteur étant additionnées.

Principales positions en obligations

Position	Rating BAS	Part
Geberit	(5)	3,34 %
Galenica (ehem. Galenica Santé)	(3)	2,67 %
Bobst Group SA	(2)	2,64 %
IBRD (Internat. Bank for Reconstruction & Development)	(3)	2,64 %
Norvège	(3)	2,26 %

Source des données :
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

Répartition géographique

Graphique 1 : Répartition géographique

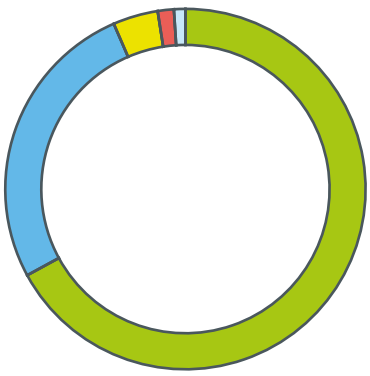

Europe	67,06 %
Amérique du Nord	26,43 %
Asie	4,05 %
Océanie	1,44 %
Amérique du Sud	1,02 %

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Secteurs d'investissement

Secteur	Part
Machines	9,71 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,97 %
Services liés aux technologies de l'information	7,64 %
Fournitures et équipements, médicaux	6,94 %
Banques	6,79 %
Fournisseurs de produits et services de santé	6,67 %
Logiciels	6,40 %
Produits pour l'industrie du bâtiment	5,28 %
Équipements électriques	4,82 %
Assurance	3,58 %
Transport terrestre	3,30 %
Matériel, stockage et périphériques technologiques	2,86 %
Matériaux de construction	2,01 %
Services de télécommunication sans fil	1,69 %
Services de télécommunication diversifiés	1,55 %
Marchés des capitaux	1,03 %
Autres*	0,06 %
Non attribué à un secteur	20,71 %

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

* Secteurs classés dans la catégorie Autres : prestations professionnelles
La répartition des secteurs s'effectue selon la classification sectorielle « Global Industry Classification Standard » (GICS).
Les chiffres ont été arrondis.

2. APERÇU DE LA DURABILITÉ

Coups de projecteur sur la durabilité

Ces coups de projecteur donnent un aperçu des principaux indicateurs de performance du fonds ABSLVBF en matière de durabilité. Ils introduisent brièvement le sujet, avant une description et une analyse détaillées dans les chapitres suivants.
Toutes les informations ci-dessous se basent sur la date de référence du 31.12.25. Seul le coup de projecteur « Stewardship » se réfère à la période de l'ensemble de l'année.

Rating BAS
Le fonds ABSLVBF a obtenu une note de 2,8 sur 5 oiseaux dans l'analyse de durabilité propre à la BAS.

Impact climatique
Un investissement de 1000 francs dans le fonds ABSLVBF a généré environ 388 kg de CO_2e (scope 1–3). Dans le benchmark (voir p. 8), ce chiffre s'élève à 217 kg de CO_2e.

Potentiel global de hausse des températures
Compte tenu des objectifs de réduction fixés par l'entreprise et des normes du secteur, la température calculée pour ce portefeuille correspondait à un réchauffement climatique de 1,7 °C d'ici 2100.

Stewardship
En 2025, Ethos Services (ci-après « Ethos ») a engagé, pour le compte de la BAS, un dialogue direct avec quinze entreprises sur divers thèmes de durabilité.
Par ailleurs, Ethos a représenté la BAS lors de 21 assemblées générales afin d'y exercer ses droits de vote.

Secteurs d'encouragement
Environ 45 % des investissements pouvaient être rattachés à l'un des neuf *secteurs d'encouragement* de la BAS dont les plus représentés étaient « Santé et bien-être » (19,4 %) et « Habitat ou espace de travail durable » (7,6 %).

Économie réelle
Approximativement 25 % du volume des investissements ont été consacrés aux premières et nouvelles émissions.

Rating BAS et suivi

L'analyse de durabilité est réalisée indépendamment des activités opérationnelles de placement. Les critères d'exclusion de la BAS sont vérifiés en premier. Si aucun d'eux ne s'applique, une évaluation est effectuée sur la base de plus de 200 critères positifs et négatifs relevant des domaines Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise. Ces derniers s'inspirent de normes internationales telles que le GRI, le CSRD ou le Pacte mondial des Nations unies. Le résultat est exprimé sous la forme d'un rating attribuant de 0 à 5 oiseaux. Les titres obtenant au moins un oiseau sont intégrés dans l'univers de placement BAS. Les analyses d'entreprises sont mises à jour tous les deux ans. En ce qui concerne les obligations d'État, les pays sont soumis à une évaluation selon des critères d'exclusion. Si aucun d'eux ne s'applique, le rating de durabilité attribuée par ISS STOXX (de A à D) est intégré au rating BAS qui va de 1 à 5 oiseaux. Les analyses d'État sont actualisées tous les trois ans.
Une méthodologie spécifique est utilisée pour les Green Bonds. Il s'agit d'une forme particulière d'obligations émises par des entreprises, des États ou d'autres institutions publiques. L'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés exclusivement pour financer ou refinancer des projets présentant un intérêt environnemental. En raison de cette affectation spécifique, la BAS attribue un rating distinct aux Green Bonds, en plus du rating attribué à l'entreprise ou au pays émetteur, l'émetteur devant toutefois obtenir au minimum un rating BAS d'un oiseau. Dans l'évaluation globale du portefeuille – par exemple lors du calcul de la valeur moyenne du rating « oiseau » (graphique 2) le rating des Green Bonds est l'unique critère pris en compte pour ces obligations, tandis que pour les obligations classiques ou les actions, seul celui de l'émetteur est pris en compte. Cela vaut également lorsque le portefeuille contient à la fois des Green Bonds et d'autres titres du même émetteur.
Les titres du fonds ABSLVBF font l'objet d'un suivi continu concernant les controverses. Les exclusions ont pour conséquence l'obligation de vendre dans un délai approprié, défini en interne comme étant de 24 mois. Pour plus d'informations, voir la section « Exclusions et gel des achats » (p. 18), ainsi que les explications complémentaires à la rubrique « Controverses » (p. 17).
Les obligations d'entreprises et d'État peuvent être conservées jusqu'à leur échéance. Les délais de vente laissent une marge de manœuvre au gestionnaire du portefeuille afin d'éviter des pertes de cours et de rechercher des alternatives au titre exclu. Si l'évaluation d'un titre tombe à 0 oiseau, les achats sont gelés. Les achats de rééquilibrage du portefeuille restent autorisés.

Les top 5 : Rating BAS

Position	Rating BAS	Part
Geberit	(5)	3,34 %
MTR**	(5)	2,14 %
Owens Corning**	(5)	1,32 %
Triodos Bank NV**	(5)	0,65 %
Edwards Lifesciences	(4)	2,67 %

Source des données :
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions et les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

** Green Bonds : dans le cas des Green Bonds, le rating BAS indiqué dans le tableau se rapporte au Green Bond lui-même, et non à l'entreprise émettrice. L'émetteur du Green Bond doit toutefois obtenir au minimum le niveau de durabilité un oiseau.

Les 5 derniers: Rating BAS

Position	Rating BAS	Part
Microsoft	(1)	2,99 %
Erste Group Bank AG	(1)	2,20 %
Svenska Handelsbanken	(1)	1,78 %
Texas Instruments	(1)	0,69 %
Accenture	(2)	3,32 %

Source des données :
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision),PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions et les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

Les tableaux ci-dessus présentent des exemples de titres ayant respectivement le meilleur ou le moins bon rating BAS. Cette liste n'est pas exhaustive ; le portefeuille peut contenir d'autres titres ayant le même rating. Les titres avec 0 oiseau ne font pas partie de l'univers de placement BAS et font l'objet d'un gel des achats (voir la section « Rating BAS et suivi », p. 5).
Un rating BAS faible s'explique par des raisons propres à l'émetteur, la BAS appliquant de nombreux critères d'évaluation différents. Le nombre et la gravité des controverses, ainsi que la transparence, sont également pris en compte dans l'évaluation.

Graphique 2 : Rating BAS

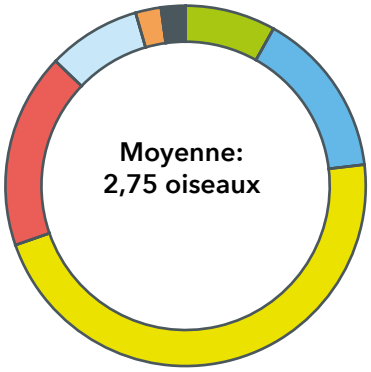

5 oiseaux	8,12 %
4 oiseaux	15,00 %
3 oiseaux	46,55 %
2 oiseaux	17,50 %
1 oiseau	8,35 %
0 oiseau	2,28 %
Exclusion	2,19 %

Couverture :
Les parts liquides sont exclues ; l'analyse « oiseau » est pondérée en fonction du capital investi.

Source des données :
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)
Les chiffres ont été arrondis.

3. ANALYSE DU RISQUE CLIMATIQUE

L'analyse du risque climatique (Carbon Risk Rating) d'ISS STOXX évalue dans quelle mesure une entreprise est exposée aux risques et opportunités climatiques propres à son secteur, ainsi que la manière dont ceux-ci sont pris en compte. Lors de l'évaluation du risque climatique, on examine à la fois les émissions absolues et leur tendance. La part du chiffre d'affaires générée par les produits et services en fonction de leur impact climatique, les changements apportés à la politique de l'entreprise ou à la gamme de produits, ainsi que les objectifs de réduction et les plans d'action sont également retenus pour l'évaluation.
Le barème des points classe l'entreprise dans l'une des catégories suivantes :

- Leader (précurseur, 75–100 points)
- Outperformer (au-dessus de la moyenne, 50–74 points)
- Medium (dans la moyenne, 25–49 points)
- Laggard (retardataire, 0–24 points)

Les cinq émetteurs les mieux notés et les cinq moins bien notés sont indiqués ci-dessous.

Les top 5: le plus faible risque climatique

Position	Évaluation du risque climatique	Part
Brookfield Renewable Partners	100	1,04 %
Energiekontor	95	1,65 %
Capgemini	87	3,43 %
Microsoft	86	2,99 %
Nvidia	84	1,98 %

Source des données : ISS STOXX (analyse du risque climatique au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Les 5 derniers: le plus grand risque climatique

Position	Évaluation du risque climatique	Part
CAF - Development Bank of Latin America	33	0,91 %
IBRD (Internat. Bank for Reconstruction & Development)	36	2,64 %
Dätwyler Holding AG	39	1,80 %
Micron Technology	41	1,17 %
Bobst Group SA	42	2,64 %

Source des données : ISS STOXX (analyse du risque climatique au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Graphique 3 :
Comparaison répartition risque climatique

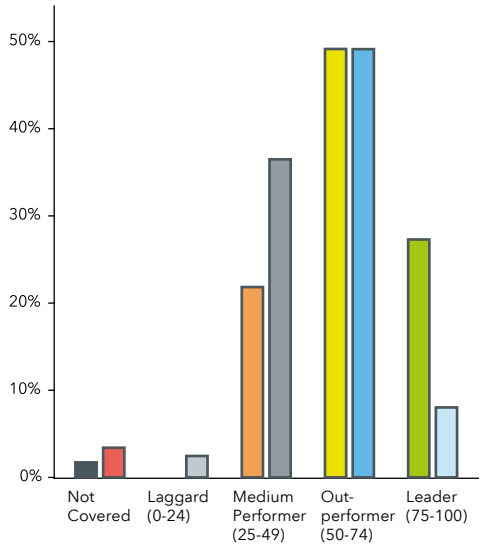

Portefeuille	
Not Covered	1,73 %
Laggard	0,00 %
Medium Performer	21,84 %
Outperformer	49,15 %
Leader	27,29 %
Benchmark	
Not Covered	3,41 %
Laggard	2,46 %
Medium Performer	36,49 %
Outperformer	49,13 %
Leader	8,03 %

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)
Les chiffres ont été arrondis.

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

4. SWISS CLIMATE SCORES

À partir du paragraphe suivant, le rapport suit la formulation et la méthodologie des Swiss Climate Scores conformément à la mise à jour du 08.12.23, publié sur *sif.admin.ch/fr/swiss-climate-scores-fr*. Dans un but de transparence et de comparabilité, la BAS s'abstient d'ajouter ses propres commentaires directement à côté des indicateurs. Une analyse et une mise en contexte de certains résultats sont disponibles dans la section « Informations complémentaires de la BAS sur les Swiss Climate Scores », à partir de la p. 12.

La Suisse et son secteur financier se sont donné pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le « net zéro » d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2 °C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. L'état actuel des connaissances scientifiques montre qu'un réchauffement global supérieur à 1,5 °C pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur la nature et la société humaine. La combinaison des indicateurs des Swiss Climate Scores, leur présentation et leurs critères minimaux respectifs sont considérés par le Conseil fédéral comme une bonne pratique actuelle pour garantir la transparence quant à l'alignement sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Généralités

Couverture

Part du portefeuille de référence par rapport au portefeuille total (le seuil minimum proposé est de 50 %) : **80,86 %**
(benchmark : 100,00 %)

Part du portefeuille éligible couverte par les Swiss Climate Scores : **96,37 %**
(benchmark : 99,98 %)

Raisons des parts de portefeuille non couvertes

Le portefeuille de référence désigne le volume d'investissement de tous les titres pris en compte dans les calculs présentés. Il s'agit notamment d'actions et d'obligations d'entreprises. Pour des raisons méthodologiques, les liquidités, les obligations d'État et les Green Bonds ne sont pas pris en compte et ne font donc pas partie du portefeuille de référence. Les parts de portefeuille non calculables sont des titres qui, selon le portefeuille de référence, devraient être pris en compte, mais pour lesquels les données requises ne sont pas disponibles auprès du fournisseur de données ISS STOXX.

Un **benchmark** est une valeur de comparaison définie qui sert à évaluer la performance, la structure ou l'évolution d'un portefeuille. Un benchmark peut, par exemple, être constitué d'un indice ou d'une valeur de comparaison définie individuellement. Dans le présent rapport, le benchmark est utilisé exclusivement pour comparer les émissions de gaz à effet de serre avec les indices retenus.
Un **indice** est constitué d'une sélection de titres et reflète l'évolution d'un marché ou d'un segment de marché donné. L'intégration dans un indice s'effectue selon des critères définis.

La comparaison au benchmark dans le cadre du SCS est un « mixed benchmark » fondé sur deux indices différents, pondérés en fonction de la part des différentes classes d'actifs au sein du portefeuille.
Les deux indices suivants ont été utilisés : en ce qui concerne les actions, la BAS se compare au « STOXX® Global 1800 CTB ».
Pour les obligations d'entreprises, le « STOXX® ICE Global Corporate CTB » est utilisé. L'abréviation CTB signifie « Climate Transition Benchmark ». Les deux indices répondent ainsi aux exigences de l'UE en matière d'indice de la transition climatique concernant l'intensité en gaz à effet de serre et la trajectoire de décarbonisation.

Vous trouverez plus d'informations sur les caractéristiques de ces deux indices ainsi qu'une analyse plus détaillée de la pertinence de cette comparaison de références dans le rapport de durabilité 2025 de BAS (p. 25) à l'adresse *bas.ch/rapports*.

Situation actuelle

Émissions de gaz à effet de serre

Toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés (scopes 1 à 3) sont prises en compte, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et de leurs produits.

Graphique 4 : Émissions de gaz à effet de serre

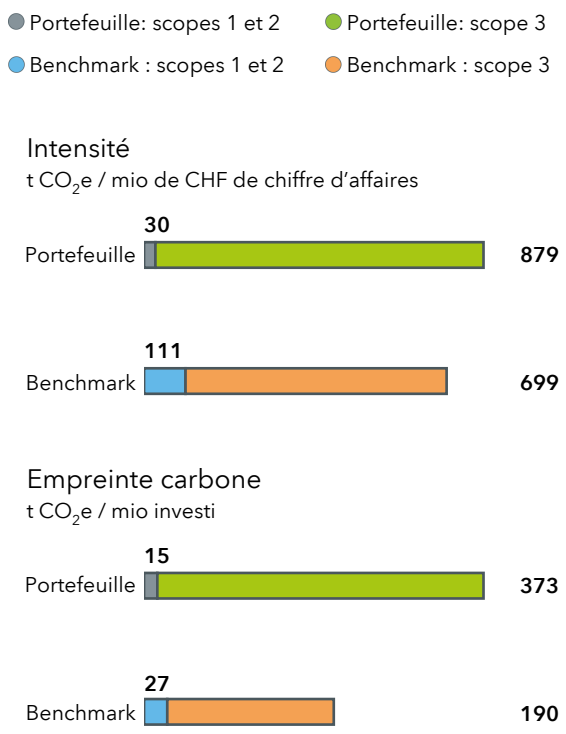

Couverture : 92,87 % (benchmark : 98,93 %)

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Incertitude de l'estimation : incertitude d'estimation moyenne

La BAS emploie le terme « empreinte » différemment des SCS, sauf dans le présent rapport. Pour plus d'informations, voir la section « Émissions de gaz à effet de serre » à la p. 12.
Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

Exposition aux énergies fossiles et part d'énergies renouvelables

Il existe un consensus scientifique sur la nécessité d'abandonner le charbon et, plus généralement, les combustibles fossiles, ainsi que sur la nécessité d'investir dans les énergies renouvelables afin de permettre la transition vers le zéro émission nette.

Part du portefeuille dans des entreprises exerçant des activités dans le secteur du charbon : **0,00 %**
(benchmark : 2,83 %)

Part du portefeuille dans des entreprises exerçant des activités dans d'autres combustibles fossiles : **5,24 %**
(benchmark : 11,97 %)

Part du portefeuille dans le secteur des énergies renouvelables : **3,08 %**
(benchmark : 3,90 %)

Couverture : 96,37 % (benchmark : 99,82 %)

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Incertitude de l'estimation : incertitude d'estimation faible

Transition vers le zéro émission nette

Potentiel de réchauffement global

Le potentiel de réchauffement global désigne l'ampleur du réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que celle dont font preuve les entreprises en portefeuille. Certains portefeuilles, qui souhaitent contribuer activement à la réalisation des objectifs climatiques, incluent délibérément des entreprises qui ne sont pas encore en passe de limiter le réchauffement à 1,5 °C, mais qui y œuvrent concrètement, en améliorant l'orientation des entreprises dans lesquelles ils investissent. L'objectif est ainsi de rendre, au fil du temps, une part croissante de l'économie respectueuse du climat.

Graphique 5 : Potentiel de réchauffement global

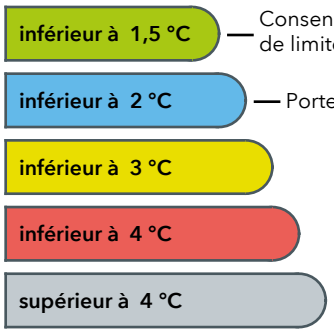

Couverture : 92,87 % (benchmark : 99,98 %)

Source des données :
Scénarios climatiques utilisés : ITR NGFS RM ISS STOXX (au 31.12.25), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Incertitude de l'estimation : incertitude d'estimation élevée

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

Entreprises avec des objectifs zéro émission nette vérifiés

De plus en plus d'entreprises s'engagent volontairement à atteindre des objectifs zéro émission nette et fixent des objectifs intermédiaires. L'efficacité de tels engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires fixés en matière de réduction des émissions, ainsi que de leur soutien par des mesures crédibles visant à réduire les émissions.

Graphique 6 : Entreprises avec des objectifs zéro émission nette vérifiés

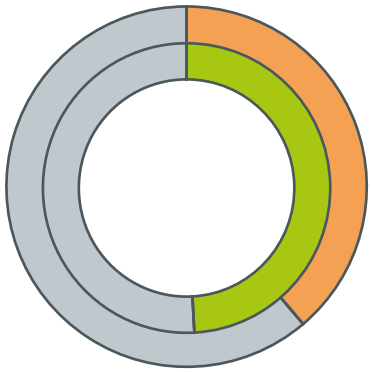

Portefeuille	49,13 %
Benchmark	38,80 %

Couverture : 92,87 % (benchmark : 96,48 %)

Source des données : ISS STOXX (au 31.12.2025), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2025)

Incertitude de l'estimation : incertitude d'estimation faible

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition voir « Couverture », p. 8

SWISS CLIMATE SCORES

Dialogue crédible sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions, notamment en utilisant leurs droits de vote d'actionnaires lors des assemblées générales des entreprises détenues, en lançant des résolutions sur le climat, ainsi qu'en encourageant les entreprises du portefeuille à élaborer des plans de transition d'ici 2050 vérifiés par des tiers et reposant sur un fondement scientifique.

Les entreprises en portefeuille appliquent-elles une stratégie de « Stewardship » visant à lutter contre le changement climatique ? **Oui.**

Part du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement climatique :

27,74 %

Part des votes sur les résolutions climatiques, l'année dernière, qui étaient compatibles avec un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 :

100,00 %

Rapport d'Ethos sur l'engagement 2025
Rapport d'Ethos sur l'exercice des droits de vote 2025
Lignes directrices d'Ethos sur l'exercice des droits de vote

La BAS est-elle membre d'une initiative d'engagement en faveur du climat ?

Non.

Source des données : BAS (traitement), Ethos, PMG (parts de portefeuille au 31.12.25)

Incertitude de l'estimation : incertitude d'estimation moyenne

Gestion visant le zéro émission nette

Les établissements financiers peuvent aligner leur stratégie de placement sur une trajectoire cohérente de décarbonation visant l'objectif de 1,5 °C.

Ce portefeuille s'inscrit-il dans le cadre d'un engagement de l'établissement financier (BAS) en faveur du zéro émission nette, vérifié par un tiers, comprenant des objectifs intermédiaires crédibles ? **Non.**

La stratégie de placement de la BAS comprend-elle un objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des investissements sous-jacents par le biais de mesures concrètes à court terme (1 à 3 ans) ou d'objectifs à moyen terme (4 à 7 ans) ? **Non.**

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES SWISS CLIMATE SCORES

Afin de mieux comprendre les Swiss Climate Scores, certains indicateurs sont présentés ici plus en détail et les résultats sont expliqués. Ces indicateurs s'appuient sur le modèle proposé par l'Asset Management Association (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF) en mai 2024, ainsi que sur la mise à jour des Swiss Climate Scores de décembre 2023.

Généralités

Couverture
Voir Transparence, p. 8 : La BAS tient compte de la couverture du portefeuille du fonds prévue par les SCS, à l'exception des Green Bonds (voir la section suivante « Émissions de gaz à effet de serre »). Dans le rapport de durabilité de la BAS, les obligations d'État sont également prises en compte dans les calculs des émissions, et les valeurs d'émissions sont présentées pour chaque classe d'actifs. Si le fournisseur de données ne dispose pas des informations nécessaires, les données sont en outre complétées par des estimations sectorielles (indicateurs sectoriels).

Situation actuelle

Émissions de gaz à effet de serre
Voir Transparence, p. 9 : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont comptabilisées sous forme d'équivalents CO_2 (CO_2e) et comprennent, outre le dioxyde de carbone, d'autres gaz à effet de serre. Les émissions sont classées en différentes catégories (scopes) conformément à la classification de la norme internationalement reconnue « Greenhouse Gas Protocol ». Pour calculer les émissions financées, la BAS s'appuie sur les directives du PCAF (2022). Les méthodes de calcul dépendent de la classe d'actifs ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données. Les différentes options de calcul peuvent être consultées auprès du PCAF.
Le portefeuille du fonds ABSLVBF se compose en grande partie d'actions cotées en bourse, d'obligations d'entreprises et d'obligations d'État (voir « Composition », p. 3). Les obligations d'État et les liquidités sont exclues du calcul SCS. Conformément au PCAF (version 2022), les Green Bonds sont également exclus du calcul en l'absence de méthodologie.
Dans le rapport de durabilité détaillé de la BAS, les obligations d'État exclues du calcul SCS sont également prises en compte, et les données d'émission manquantes sont estimées à partir des moyennes sectorielles.

La forte proportion de titres cotés en bourse garantit une bonne disponibilité des données relatives aux émissions, lesquelles sont fournies par notre partenaire externe ISS STOXX. Il en résulte une couverture du portefeuille élevée. Cela permet généralement de calculer les émissions sur la base des chiffres déclarés. Le score correspondant, calculé selon le PCAF, est présenté dans le rapport de durabilité de la BAS. Au moment du calcul, aucune méthodologie n'était disponible pour les parts liquides et les Green Bonds ; ceux-ci n'ont donc pas pu être pris en compte dans le calcul des émissions.

Les Swiss Climate Scores (SCS) utilisent deux indicateurs : les émissions par rapport au chiffre d'affaires, appelées WACI (CO_2e/mio de CHF de chiffre d'affaires ; désignées par les SCS comme intensité), ainsi que les émissions par rapport au capital investi (CO_2e/mio de CHF investi ; désignée par les SCS comme empreinte).
La BAS utilise généralement le terme empreinte dans le contexte des émissions de gaz à effet de serre uniquement pour les données d'émissions absolues. Toutefois, afin de garantir la cohérence et la comparabilité avec les autres banques, la section SCS utilise systématiquement la terminologie définie par les SCS (pour le modèle SCS, voir : *Swiss Climate Scores*).

Commentaire sur le graphique 4, p. 9 :
Intensité : Les émissions élevées du scope 3 par rapport au chiffre d'affaires sont notamment imputables à une société financière, Storebrand ASA.
Empreinte carbone : Les émissions élevées du scope 3 par rapport au capital investi résultent notamment d'une entreprise industrielle, Bobst Group SA, active dans l'industrie de l'emballage.
Ces deux exemples montrent clairement que, au sein d'un petit portefeuille, certains titres peuvent contribuer de manière disproportionnée à l'intensité en CO_2e ou à l'empreinte carbone, par rapport à leur part réelle dans le portefeuille.

Exposition aux combustibles fossiles et part d'énergies renouvelables
Voir Transparence, p. 9 : La part du chiffre d'affaires provenant de combustibles fossiles peut dépendre tant du produit lui-même que de ses ventes.
Un produit peut donc ne poser aucun problème à cet égard, mais l'entreprise peut néanmoins réaliser son

chiffre d'affaires en vendant ce produit à des secteurs industriels ou à des entreprises exclus par la BAS. Tant que la part du chiffre d'affaires provenant des secteurs industriels exclus ne dépasse pas 50 %, l'entreprise n'est pas nécessairement exclue par la BAS. Il en résulte une exposition supérieure à 0 %, bien que la BAS exclue l'ensemble du secteur des énergies fossiles. Au cours de l'exercice sous revue, cet effet a été occasionné par des investissements dans les entreprises suivantes : Georg Fischer (voir p. 19), Adecco et Schneider Electric.

Transition vers le zéro émission nette

Potentiel de réchauffement global (facultatif)
Voir graphique 5, p. 10 : Le « Network for Greening the Financial System » (NGFS) a élaboré, en collaboration avec des climatologues et des économistes, sept scénarios qui montrent comment le réchauffement climatique pourrait évoluer selon différentes hypothèses. Ces sept scénarios peuvent être calculés à l'aide de trois modèles différents, qui reposent eux-mêmes sur des hypothèses différentes.
Le présent rapport se fonde sur le scénario zéro émission nette 2050. Dans ce scénario, la BAS a opté pour le modèle REMIND-MAgPIE (RM) et se base ainsi sur l'hypothèse la plus prudente. Selon les résultats du modèle, le budget GES du portefeuille ABSLVBF sera dépassé en 2037 si la performance climatique du fonds de placement ne s'améliore pas. Au 31.12.25, la température du portefeuille s'élevait à 1,7 °C.
Cet indicateur doit être utilisé et interprété avec prudence, car il s'agit d'une donnée fortement modélisée qui dépend donc de diverses hypothèses.

Entreprises avec des objectifs zéro émission nette vérifiés
Voir graphique 6, p. 10 : Ce terme désigne les entreprises qui ont défini des objectifs de zéro émission nette, validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi), au moins pour les scopes 1 et 2. Le fonds ABSLVBF investit notamment dans des petites et moyennes entreprises suisses qui n'ont pas (encore) fixé d'objectifs climatiques conformes à la SBTi.

Par rapport à l'année précédente, le portefeuille de 2025 présentait toutefois une part nettement plus élevée d'entreprises disposant d'objectifs climatiques approuvés par la SBTi : celle-ci est passée de 18,6 % l'année précédente à 49,1 % au cours de l'exercice sous revue. Cette hausse marquée est probablement due en premier lieu à l'amélioration significative de la disponibilité des données chez ISS STOXX : la couverture des données est passée d'environ 47 % l'année précédente à environ 93 % en 2025.

Dialogue crédible sur le climat
Voir Transparence, p. 11 :
Stewardship : pour le compte de la BAS, Ethos Services mène un dialogue direct sur le climat avec des entreprises suisses et, de manière sélective, avec des entreprises internationales dans lesquelles le fonds de placement investit. L'indicateur « Part du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement climatique » inclut toutes les entreprises avec lesquelles Ethos mène un dialogue sur le climat (voir « Engagement », p. 16). En 2025, Ethos a mené un dialogue sur le changement climatique avec 14 entreprises dans lesquelles le fonds ABSLVBF a investi.
Exercice des droits de vote : Ethos exerce les droits de vote pour la BAS. Les directives de vote d'Ethos définissent la ligne de vote concernant la stratégie climatique et le reporting climatique. Ces directives sont compatibles avec une stratégie de réduction conforme à l'Accord de Paris sur le climat.

Les rapports d'Ethos sur l'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont publiés chaque année sur *bas.ch/rapports*. Ces deux rapports ne se concentrent pas exclusivement sur la question du climat, mais abordent le « stewardship » dans sa globalité.

Initiatives d'engagement en faveur du climat :
En tant que banque de taille modeste aux ressources limitées, la BAS sélectionne soigneusement ses engagements et se concentre sur la collaboration, au sein de ses réseaux, avec d'autres banques axées sur les valeurs, comme la Global Alliance for Banking on Values (GABV). Dans le cadre de ces partenariats, la BAS s'engage également dans des campagnes en faveur de la protection du climat. Un exemple en est la campagne mondiale en faveur d'un traité international de non-prolifération des énergies fossiles (Fossil Fuel Non-Proliferation Treaty), soutenue par plusieurs banques membres de la GABV. En outre, la BAS est l'un des rares établissements financiers à s'engager en faveur d'initiatives politiques concrètes en Suisse visant à promouvoir une place financière respectueuse du climat. Au cours de l'exercice 2025, cela a par exemple été le cas avec *l'initiative sur la place financière*.

Gestion visant le zéro émission nette
Voir Transparence, p. 11 : Actuellement, le fonds

ABSLVBF n'est pas géré en fonction des émissions, ce qui s'explique par l'approche globale de la BAS en matière de durabilité : dans son analyse de durabilité, la BAS applique de nombreux critères relevant des dimensions environnementale et sociale ainsi que de la gouvernance d'entreprise, couvrant ainsi, outre la protection du climat, une multitude d'autres thèmes. La BAS impose donc déjà des exigences élevées aux entreprises de son univers de placement. Certaines branches d'activité nuisibles au climat sont systématiquement exclues, par exemple les énergies fossiles, ainsi que d'importants acteurs des secteurs de consommation tels que les constructeurs aéronautiques ou l'industrie automobile. Les variations de l'intensité des émissions par rapport au chiffre d'affaires au cours des trois dernières années sont prises en compte, de manière positive ou négative, dans l'évaluation de la durabilité de l'entreprise.

De plus, la BAS souhaite éviter que des entreprises actives dans des secteurs d'activité à forte intensité de gaz à effet de serre (par exemple l'industrie ou l'agriculture) ne deviennent plus éligibles à l'investissement pour des raisons purement stratégiques liées au portefeuille ; voir à ce sujet l'exemple de Stadler Rail dans les rapports de durabilité de la BAS *2024, p. 9*, et *2025, p. 15*.

6. BIODIVERSITÉ

Impact sur la biodiversité

En 2023, la BAS a signé le *Finance for Biodiversity Pledge* (FfB-Pledge) et est membre de l'organisation responsable *Finance for Biodiversity Foundation*. Lancé en 2020, le FfB-Pledge) est l'une des principales initiatives mondiales visant à mobiliser les institutions financières en faveur de la protection de la biodiversité. En tant que signataire du FfB-Pledge, la BAS s'engage :

- à collaborer avec d'autres partenaires et à partager ses connaissances
- à s'impliquer auprès des entreprises dans lesquelles elle investit
- à mesurer l'impact de ses propres investissements et financements sur la biodiversité
- à se fixer des objectifs ambitieux basés sur la science
- à rendre compte chaque année de manière transparente de l'impact sur la biodiversité de ses investissements et financements

Dans une étude, le Finance for Biodiversity Foundation a évalué l'impact de plus de 2000 entreprises. Le graphique 7 ci-dessous présente les dix secteurs ayant les impacts les plus importants (potentiellement négatifs) sur la biodiversité, selon la classification GICS de niveau 3 – une classification internationale qui regroupe les entreprises par secteur, groupe d'industries et industrie. Ces conséquences découlent notamment des principaux facteurs à l'origine de la perte de biodiversité, tels que le réchauffement climatique, la pollution ainsi que l'utilisation des terres et de l'eau. L'évaluation s'effectue sur une échelle de 1 à 100.

La comparaison des secteurs a montré que, durant l'exercice 2025, le fonds ABSLVBF n'avait investi dans aucun de ces dix secteurs susceptibles d'avoir les impacts les plus négatifs sur la biodiversité. Il s'agit ici uniquement d'une première analyse de l'activité du secteur et non d'une évaluation de l'impact sur la biodiversité au niveau des entreprises.

Graphique 7 : Top 10 des secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité

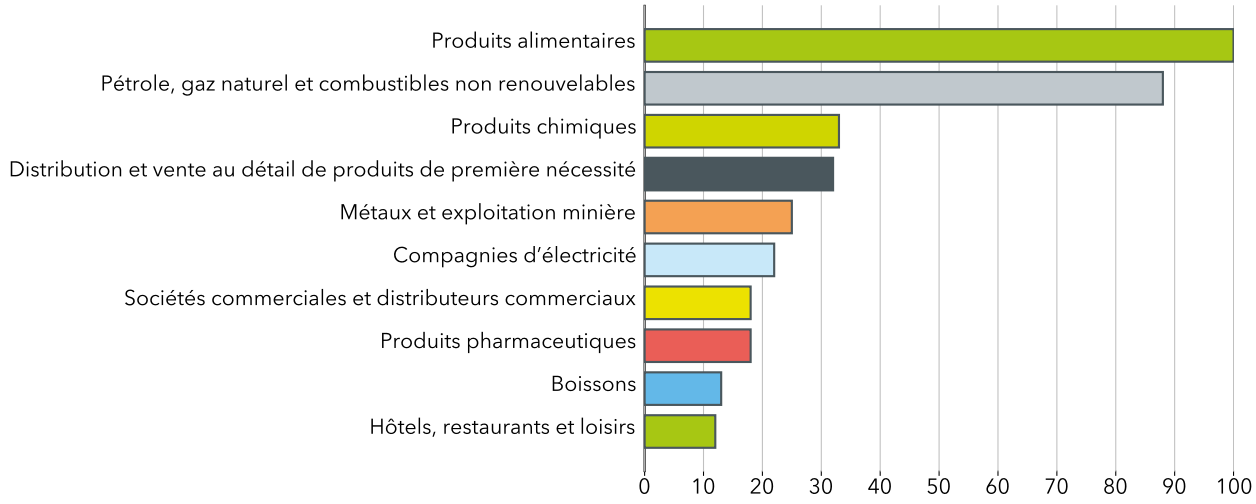

Source des données : Finance for Biodiversity Foundation :
Assessment of the biodiversity impacts and dependencies of globally listed companies, 2024

7. INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

La durabilité avant tout
L'analyse de durabilité réalisée par la BAS est distincte de la gestion de portefeuille et intervient en amont de celle-ci, ce qui permet d'éviter les conflits d'intérêts : l'évaluation des titres sur la base de critères financiers et de marché n'intervient qu'après validation de l'évaluation de leur durabilité.

Engagement et exercice des droits de vote
Par l'intermédiaire d'Ethos Services, la BAS exerce une influence sur certaines entreprises dans lesquelles le fonds ABSLVBF investit. L'objectif de cet engagement et de l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales est d'initier des processus d'amélioration dans les dimensions environnementale et sociale ainsi que de la gouvernance d'entreprise.

Transparence
La transparence est un principe fondamental de la BAS. Pour cette raison la BAS met en lumière les aspects positifs, mais aussi les conflits d'objectifs et les controverses. Dans le présent rapport, cela se traduit notamment par la publication des parts de portefeuille détenues dans des titres exclus (voir graphique 2, p. 6), ainsi que par des exemples de controverses (p. 17) et la publication des exclusions et gel des achats (p. 18).

Orientation positive des investissements
Les parts de portefeuille affectées aux secteurs d'encouragement de la BAS, présentées dans le graphique 8 (p. 18), renseignent, en complément du rating BAS (graphique 2, p. 6), sur la mesure dans laquelle le fonds ABSLVBF parvient à mettre en œuvre une orientation des investissements définie comme positive. L'attribution aux objectifs de développement durable apporte également une perspective à cet égard (p. 18).

Économie réelle
Pour la BAS, le lien avec l'économie réelle est également important dans les activités de placement. C'est pourquoi la BAS examine la part du portefeuille consacrée aux premières et nouvelles émissions et la publie (p. 19).

Engagement

Par l'intermédiaire d'Ethos Services, la BAS exerce une influence sur une sélection d'entreprises. Au cours de l'exercice sous revue, Ethos a mené un dialogue direct avec les 150 plus grandes entreprises suisses cotées en bourse, ainsi qu'avec diverses entreprises internationales. Parmi celles-ci figurent 15 entreprises du fonds ABSLVBF. Les thèmes prioritaires comprennent notamment le changement climatique, les droits humains, la politique de rémunération et la politique en matière de diversité.

Par ailleurs, la BAS a participé, par l'intermédiaire d'Ethos, à des dialogues collectifs sur des thèmes tels que la pollution par le plastique et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de campagnes qu'Ethos soutient pour le compte des investisseurs institutionnels signataires ou dans le cadre desquelles Ethos mène le dialogue avec une ou plusieurs entreprises.

Les rapports d'Ethos sur l'exercice des droits de vote et son engagement peuvent être consultés sur *bas.ch/rapports*.

Exercice des droits de vote

Par l'intermédiaire d'Ethos, la BAS exerce ses droits de vote au sein des entreprises dans lesquelles le fonds ABSLVBF investit. En 2025, Ethos a voté, au nom de la BAS, sur 352 propositions lors de l'assemblée générale de 21 entreprises, exprimant 271 votes pour et 81 votes contre. Le rapport sur l'exercice des droits de vote d'Ethos peut être consulté sur *bas.ch/rapports*.

Controverses

La BAS rend publiques, à titre d'exemple, les controverses concernant les entreprises du fonds ABSLVBF. Ces controverses sont directement prises en compte dans l'évaluation de la durabilité et entraînent une pénalité. Cela peut se traduire par une dégradation du rating BAS, voire une exclusion, selon notamment la gravité des controverses et leur lien plus ou moins direct avec l'entreprise.

Si, à la suite de pénalités, un rating BAS tombe à 0 oiseau, un gel des achats est imposé. Seuls les achats effectués dans le cadre du rééquilibrage du portefeuille restent autorisés. Dans des cas graves, les controverses peuvent entraîner l'exclusion de l'univers de placement de la BAS. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une entreprise répond désormais à un critère d'exclusion de la BAS en raison de son évolution ; voir l'exemple de Partners Group ci-après.

Les titres exclus doivent être vendus dans un délai raisonnable (défini en interne comme étant de 24 mois). Les obligations peuvent être conservées jusqu'à leur échéance (pour les raisons justifiant les délais de vente, voir « Rating BAS et suivi », p. 5). Le suivi des controverses est effectué quotidiennement pour tous les titres du portefeuille du fonds ABSLVBF avec l'aide du prestataire « RepRisk ». Les exemples suivants donnent un aperçu des controverses marquantes durant l'année :

- **Microsoft :** Microsoft a été publiquement critiquée à plusieurs reprises en raison de ses technologies exclusives de cloud et d'intelligence artificielle utilisées par l'armée israélienne dans la guerre de Gaza. Cette controverse concerne le dimension social, plus précisément les logiciels destinés à des produits liés à la défense.
- **Partners Group :** en ce qui concerne le secteur financier, la BAS a défini un nouveau critère d'exclusion pour les gestionnaires de fortune qui investissent principalement sur les marchés privés. Ces gestionnaires de fortune sont exclus si la durabilité ou l'impact ne sont pas au cœur de leur modèle d'affaires. Partners Group est donc retiré de l'univers de placement BAS.
- **Schindler :** la commission australienne du travail (Fair Work Commission) a demandé à une filiale de Schindler de mettre fin à l'exclusion présumée illégale d'environ 300 employées et employés en raison d'un conflit non résolu concernant les salaires et les conditions de travail. Cette controverse concerne la gouvernance d'entreprise en matière de liberté syndicale.
- **SNCF :** un tribunal pénal a déclaré la SNCF coupable et lui a infligé une amende dans le cadre d'un décès en 2022. À l'époque, un adolescent était décédé des suites d'une grave électrocution alors qu'il pénétrait sur un terrain. Les autorités ont constaté que la SNCF avait manqué à son obligation de sécuriser le site. Cette controverse concerne la dimension sociale et porte sur les répercussions négatives des produits ou des prestations sur la société.
- **Stadler Rail :** Stadler Rail est accusé d'émettre des polluants COV nocifs pour la santé lors de ses travaux de peinture en Suisse. Les émissions de plusieurs usines auraient dépassé les valeurs limites légales pendant des années. Cela a incité les autorités à prendre des mesures d'assainissement. Cette controverse concerne la dimension environnementale et porte sur la biodiversité.
- **UnitedHealth Group :** aux États-Unis, plusieurs filiales du groupe UnitedHealth ont été condamnées à payer plus de 165 millions de dollars américains pour avoir prétendument incité les consommateurs et consommatrices à acheter des produits d'assurance maladie inutiles. Elles auraient également délibérément ciblé une clientèle vulnérable qui avait le moins les moyens de payer l'assurance. Cette controverse relève de la dimension de la gouvernance d'entreprise, plus précisément du thème de l'éthique.

Exclusions et gel des achats

Position	Rating BAS	Motif
Adecco	Exclusion	Infractions aux droits humains et du travail
Jungfraubahn	0	Manque de transparence concernant les indicateurs de durabilité pertinents
Partners Group	Exclusion	La durabilité/l'impact ne fait pas partie intégrante du modèle d'affaires
Brookfield Renewable Partners	Exclusion	Rachat par une entreprise exclue par la BAS
Swiss Life	0	Manque de transparence concernant les critères ESG dans la gestion de fortune

Source des données : BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision)

Les titres mentionnés ici couvrent intégralement le volume des exclusions et du gel des achats (graphique 2, p. 6).

Les secteurs d'encouragement de la BAS

Graphique 8 : Volume investi par le fonds ABSLVBF dans les secteurs d'encouragement

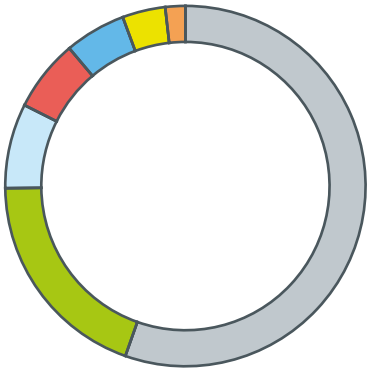

Non affecté à un secteur d'encouragement	55,41 %
Santé et bien-être	19,40 %
Habitat ou espace de travail durable	7,60 %
Modèles d'affaires durables	6,44 %
Mobilité durable	5,49 %
Coopération solidaire	3,86 %
Énergies renouvelables	1,79 %

Source des données : BAS (attribution secteurs d'encouragement), PMG (parts de portefeuille au 31.12.25). Les chiffres ont été arrondis.

Les *secteurs d'encouragement* désignent les champs d'activité que la BAS souhaite soutenir tout particulièrement par le biais de ses financements et de ses investissements. Environ 55 % du volume des investissements ne sont rattachés à aucun des neuf secteurs d'encouragement de la BAS, et ce pour les raisons suivantes :
L'évaluation des entreprises s'appuie sur plus de 200 critères d'évaluation positifs et négatifs. Une quarantaine de critères d'évaluation positifs constituent également des critères d'encouragement qui pèsent particulièrement lourd dans l'évaluation.

Tous les critères d'évaluation positifs ne peuvent pas être clairement rattachés à un secteur d'encouragement. De plus, la BAS se montre exigeante et, en cas de doute, prudente lorsqu'il s'agit de définir les critères et les secteurs d'encouragement dans les activités de placement : pour qu'une entreprise soit attribuée à un secteur d'encouragement, il faut qu'au moins l'un des critères d'encouragement correspondants soit rempli et que plus de la moitié du chiffre d'affaires soit réalisé dans ce domaine.

Objectifs de développement durable

Le lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) indique auquel de ces 17 objectifs de développement des Nations unies une entreprise ou un portefeuille peuvent être associés. Les ODD ont toutefois été élaborés aux niveaux national et international et s'adressent principalement aux États. Leur application à des entreprises individuelles, et donc également à des portefeuilles, n'est que partiellement pertinente, car la contribution concrète d'une entreprise à un ODD donné est difficile à mesurer. Il n'existe pas d'indicateurs uniformes permettant aux entreprises d'analyser leur contribution aux ODD. Il en résulte que la méthodologie et la qualité des rapports sur les ODD établis par les entreprises varient considérablement. Dans le présent rapport, le classement selon les ODD doit donc être considéré avant tout comme un repérage thématique supplémentaire du portefeuille et comme un indicateur qualitatif de l'orientation positive des investissements. Dans son analyse de durabilité, la BAS rattache ses critères d'évaluation positifs et négatifs aux ODD. Les résultats obtenus par une entreprise au regard de ces critères déterminent donc sa contribution potentielle, positive ou négative, aux ODD concernés. De plus, la

transparence ainsi que la dynamique de croissance (momentum) de l'entreprise sont prises en compte. On évalue donc la situation actuelle, mais aussi si et comment l'entreprise évolue vers une plus grande durabilité.
Outre les produits et les services, l'évaluation tient également compte des performances de l'entreprise en matière de durabilité ainsi que des éventuelles violations de normes internationales. Chaque entreprise se voit attribuer au maximum trois ODD, pour autant que les analystes de la BAS les jugent pertinents.

Plus des deux tiers (68,4 %) des entreprises du portefeuille du fonds ABSLVBF ont été associées à un ou plusieurs ODD en 2025. Les attributions positives les plus pertinentes concernaient l'ODD 3 « Santé et bien-être », l'ODD 13 « Climat » ainsi que l'ODD 12 « Consommation responsable ». L'ODD 12 porte par exemple sur une utilisation parcimonieuse des ressources et sur l'efficacité des produits. L'attribution à l'ODD 3 correspond en grande partie au secteur d'encouragement de la BAS « Santé et bien-être ».

Mention légale : plus d'informations sur les ODD sur : un.org/sustainabledevelopment. Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas les opinions des Nations Unies, de leurs représentants et représentantes ou de leurs fonctionnaires, ni celles de leurs États membres.

Contribution du fonds à l'économie réelle

Les placements financiers relèvent de l'économie réelle lorsque des capitaux sont injectés dans un projet ou une entreprise. Dans le portefeuille du fonds ABSLVBF, cette catégorie comprend les premières et nouvelles émissions d'actions et d'obligations. En revanche, la simple négociation d'actions, d'obligations et d'autres produits financiers déjà émis et cotés en bourse doit être considérée comme une opération financière.

Au cours de l'exercice sous revue, de nouveaux investissements ont été réalisés dans les premières émissions et les nouvelles émissions des entreprises suivantes :

- Nederlandse Waterschapsbank
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- SNCF
- Galenica (anciennement Galenica Santé)
- Geberit

En incluant les titres déjà acquis au cours des années précédentes et toujours détenus, la part des premières émissions et des nouvelles émissions dans le volume total du fonds s'élevait à 24,97 %.

Aperçu d'une entreprise du portefeuille: Georg Fischer SA

L'exemple de Georg Fischer SA, une entreprise en portefeuille, montre à quel point l'évaluation de la durabilité d'une entreprise est complexe lorsqu'il s'agit de prendre en compte à la fois les controverses et les atouts de manière appropriée.

Georg Fischer SA est un groupe industriel suisse d'envergure internationale spécialisé dans les solutions pour le transport sûr et durable de l'eau et d'autres fluides (notamment le gaz) destinés aux bâtiments, à l'industrie et aux infrastructures. L'approvisionnement de l'industrie gazière, une branche d'activité exclue par la BAS, entraîne une « exposition aux combustibles fossiles » déclarée (p. 9). Si la part du chiffre d'affaires provenant de l'approvisionnement de ces secteurs est inférieure à 50 %, la BAS n'exclut pas automatiquement l'entreprise. Cette exposition est néanmoins prise en compte dans l'évaluation de l'entreprise sous la forme d'une pénalité.

Les atouts de Georg Fischer résident avant tout dans le fait que l'entreprise réduit son intensité d'émissions, augmente la part de matériaux recyclés et poursuit des objectifs climatiques concrets. De plus, l'entreprise s'engage activement en faveur de l'inclusion et de la diversité au sein de son personnel. Au total, Georg Fischer obtient un rating BAS de 3 oiseaux sur 5.

8. DIVERS

Informations

Direction du fonds	PMG Investment Solutions, Zoug
Gestion de portefeuille	Banque Alternative Suisse SA, Olten
Banque dépositaire	CACEIS Investor Services Bank S.A., succursale de Zurich
Société d'audit	BDO SA, Zurich
Organe de publication	www.swissfunddata.ch

Abréviations

ABSLVBF	ABS Living Values - Balanced Fund
AMAS	Asset Management Association Switzerland
BAS	Banque Alternative Suisse
COV	Composé organique volatil
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
FfB-Pledge	Finance for Biodiversity Pledge
GABV	Global Alliance for Banking on Values
GES	Gaz à effet de serre
GICS	Global Industry Classification Standard
GRI	Global Reporting Initiative
ISS STOXX	Institutional Shareholder Services STOXX
ITR	Implied Temperature Rise (augmentation de température implicite)
NGFS	Network for Greening the Financial System
ODD	Objectifs de développement durable
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
RM	REMIND-MAgPIE (Regional Model of Investments and Development – Model of Agricultural Production and its Impact on the Environment)
SBTi	Science Based Targets Initiative
SCS	Swiss Climate Scores
SSF	Swiss Sustainable Finance
WACI	Weighted Average Carbon Intensity

Banque Alternative Suisse SA, Amthausquai 21, 4601 Olten, T 062 206 16 16, contact@bas.ch

Le présent document est destiné à des fins publicitaires et d'information et est exclusivement destiné à être diffusé en Suisse. Il ne s'adresse pas aux personnes résidant dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le lieu de résidence interdisent l'accès à ces informations en vertu de la législation en vigueur. Le présent document ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à vendre des titres ou des instruments financiers connexes. Les informations contenues dans le présent document sont fournies sans aucune garantie ni assurance et sont uniquement destinées à des fins d'information.
Le prospectus de vente avec le règlement du fonds intégré, le prospectus simplifié ou la fiche d'informations de base, ainsi que les rapports annuels et semestriels, sont disponibles auprès de PMG, Dammstrasse 23, 6300 Zoug, pmg.swiss et auprès de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, 8027 Zurich, et publiés sur *swissfunddata.ch* et sur le site Internet de la BAS sur *bas.ch/fr/fonds-de-placement-documents*.